AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-4-69 910048

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 3 au Bulletin du mois d'Avril 1969 — 24 Avril 1969

/ Avertissement /

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURE DU POIRIER

Bien que la végétation reste actuellement très lente, il importe de renouveler la protection des poiriers contre la Tavelure.

Les variétés à végétation hâtive atteignent maintenant le stade de la floraison. Aussi, est-il conseillé aux arboriculteurs désireux de faire un traitement mixte de ne pas utiliser de produits insecticides autres que ceux reconnus non dangereux pour les abeilles. (voir notre note du 11 Avril).

/ Information /

CULTURES MARAICHERES DE PLEIN CHAMP

DESHERBAGE CHIMIQUE DES CHOUX

Le désherbage des choux fourragers et choux à choucroute peut être réalisé avec l'emploi de la DESMETRYNE. Ce produit permet la destruction efficace des Chénopodes, Séneçons, Fumeterres. Par contre, en ce qui concerne les Mercuriales, l'effet est souvent insuffisant.

On opèrera lorsque les choux en place auront atteint 4 vraies feuilles, de préférence par temps doux et humide et au moment où les mauvaises herbes sont en train de lever.

La DESMETRYNE s'utilise à la dose de 250 g de matière active à l'hectare. Cette dose devra être légèrement augmentée si les mauvaises herbes ont dépassé le stade plantule.

On emploiera 500 à 800 litres de Bouillie à l'hectare, en évitant tout entraînement de la solution par le vent ou par ruissellement sur les cultures voisines.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

23